



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **jeudi 06 juillet**, à 16h30, à la Couveuse d'entreprises *Terres de Hêtre*® à Les Voivres, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD, Président du GAL du Pays d'Épinal.

### **SONT PRÉSENTS :**

*Au titre du Collège Public – 12 présents, 9 voix délibératives*

<b>BLERON</b>	Laurent	<b>GIMMILLARO</b>	Martine
<b>DAGNEAUX</b>	Denis	<b>MARCOT</b>	Véronique
<b>DREVET</b>	Gille	<b>MAROT</b>	Joël
<b>EYMARD</b>	Philippe	<b>ROUSSEL</b>	Alain
<b>FOURNIER</b>	Michel	<b>VILMAR</b>	Patrick
<b>GERARD</b>	Alain	<b>VITU</b>	Cyril

*Au titre du Collège Privé – 9 présents, 10 voix délibératives*

<b>BARBIER</b>	Jean-Michel	<b>LECOMTE</b>	Jean-François
<b>BOYANCE</b>	Yannick	<b>PETIT</b>	Julien
<b>COLIN</b>	Frédéric	<b>THIEBAUT</b>	Maxime
<b>FOURNIER</b>	Damien	<b>VALENTIN</b>	Mansuy
<b>KUHN</b>	Michel		

### **ONT DONNÉ PROCURATION :**

*Au titre du Collège Privé*

<b>HOUOT</b>	Angélique
--------------	-----------

### **SONT EXCUSÉS :**

*Au titre du Collège Public*

<b>BRETON</b>	Alain	<b>MEAUSSOONE</b>	Pierre-Jean
<b>CLEMENT</b>	Roger	<b>MOMON</b>	Dominique
<b>CLOQUARD</b>	Adrien	<b>NEGRIGNAT</b>	Catherine
<b>COLIN</b>	Gérard	<b>ROUILLON</b>	Jean-Baptiste
<b>DESVERNES</b>	Yves	<b>SALQUEBRE</b>	Bernard
<b>DUBOIS</b>	Gilles	<b>TAVERNIER</b>	Christine
<b>DULOT</b>	Frédéric	<b>THIERY</b>	François
<b>HAUPERT</b>	Benjamin	<b>TRIBOULOT</b>	Pascal
<b>HOUILLON</b>	Fabienne	<b>VILLEMIN</b>	Yannick
<b>MANTEL</b>	Michel		

Au titre du Collège Privé

<b>BARLIER</b>	Aude	<b>MATHIEU</b>	Benjamin
<b>BASTIEN</b>	Yves	<b>ORIEL</b>	Gérald
<b>COIGNUS</b>	Patrick	<b>PERRIN</b>	Roger
<b>COLIN</b>	Roger	<b>REID</b>	Guido
<b>COURTOIS</b>	Michel	<b>RENAUD</b>	Stéphanie
<b>GODFROY</b>	Guillaume	<b>RENAULD</b>	Dominique
<b>GRANDVALLET</b>	François	<b>ROUGIE</b>	Maelenn
<b>GREVISSE</b>	Delphine	<b>SERRE</b>	Jean-François
<b>HOUILLON</b>	Jean-François	<b>PIRODDI</b>	Béatrice
<b>JACQUET</b>	Alain	<b>THOMAS</b>	Raymond
<b>JOLY</b>	Jean-Claude	<b>THOUVENIN</b>	Anny
<b>MARTINEZ</b>	Jérôme	<b>VIRION</b>	Eric
<b>MATHIEU</b>	Éric	<b>ZIMMERMANN</b>	Yves

**SYNTHÈSE :**

Collège	Titulaires	Suppléants	Total
PUBLIC	9	3	12
PRIVÉ	8	1	9
TOTAL	17	4	21

**Vérification de la règle du double quorum :**

	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	<b>17</b>	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : <b>18</b>
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	<b>9</b>	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : <b>9</b>

**Assistent également à la réunion :**

AUDO Dorian, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
OLIVARES PM, Société EGGER  
RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
RITZENHALER Pascale, PETR Pays d'Épinal  
REMY Quentin, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

---

Monsieur Philippe EYMARD, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion. Avant d'aborder l'ordre du jour, un rappel est fait sur les règles concernant la confidentialité et les conflits d'intérêt.

**Monsieur Philippe EYMARD déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, qui est le suivant :**

1. Présentation et validation de la modification de la composition du comité de programmation
2. Présentation et validation de la modification du règlement intérieur du GAL
3. Validation de la date d'entrée de trois communes dans le périmètre du GAL
4. Point d'information sur le suivi financier de la programmation du GAL
5. Présentation et notation de quatre projets soumis à avis d'opportunité du GAL
6. Validation d'un projet ayant eu un avis d'opportunité favorable
7. Communication des notes obtenues
8. Questions diverses

### **1. Présentation et validation de la modification de la composition du comité de programmation :**

Monsieur Philippe EYMARD présente le changement de représentants pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. En effet Yannick BOYANCÉ, membre du bureau de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges, a été désigné comme nouveau représentant titulaire au GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges en remplacement de Pascal KNEUSS. Béatrice PIRODDI, également membre du bureau de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges, est désignée comme représentante suppléante au GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges en remplacement de MATHIOT Jean-Charles.

Monsieur Philippe EYMARD demande au comité de se prononcer sur cette modification.

**Les membres du comité de programmation actent, à l'unanimité, la nouvelle composition du comité de programmation.**

### **2. Présentation et validation de la modification du règlement intérieur du GAL**

Monsieur Philippe EYMARD présente les modifications envisagées du règlement intérieur. Suite à plusieurs mois de fonctionnement quasi-normal du programme LEADER, un nouveau mode de fonctionnement est étudié. En effet la composition du comité de programmation du GAL étant suffisamment technique, il est apparu qu'organiser un comité technique avant chaque comité de programmation pouvait être redondant. Il est alors proposé d'organiser des comités d'opportunité qui auraient lieu en première partie des comités de programmation. Les comités techniques pourront quand même être organisés lorsque cela s'avère nécessaire. Des modifications mineures de l'article 1 sont également soumises au vote.

- **Modification de l'article 1, afin de se mettre en cohérence avec la nouvelle composition du GAL et modifier le nom de la Région :**

#### Article 1 :

Le Comité de Programmation se compose de représentants titulaires et suppléants issus d'un collège privé (18 membres titulaires et 18 membres suppléants) et d'un collège public (~~17~~ 16 membres titulaires et ~~17~~ 16 membres suppléants), lesquels sont mis en place dans les conditions prévues par la convention tripartite Leader 2014 – 2020 du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, signée avec la Région

Alsace Champagne Ardenne Lorraine **Grand Est** et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). La composition du Comité de Programmation figure en annexe au présent règlement intérieur.

#### 1. 1 Les membres du Comité de Programmation

Pour le COLLEGE PUBLIC (~~17~~ **16** membres titulaires et ~~17~~ **16** membres suppléants),

Pour le COLLEGE PRIVE (18 membres titulaires et 18 membres suppléants),

#### • Modifications de l'article 2 et de l'article 5 :

##### Article 2 : Tâches du Comité de Programmation

~~De manière exceptionnelle~~ **Quand cela s'avère nécessaire**, le Comité de Programmation peut :

Rendre un avis d'opportunité sur les projets présentés, avant leur instruction réglementaire par le service référent et d'appui de proximité (DDT des Vosges). Cet avis d'opportunité se base sur les caractéristiques du projet en fonction de la stratégie du GAL et des critères de sélection adoptés par le GAL. Un avis favorable d'opportunité ne constitue pas une décision attributive d'aide financière ; seul un projet ayant subi une instruction réglementaire peut être présentée en comité de programmation pour sélection, décision et attribution de l'aide. **Cette dernière décision s'appuie néanmoins sur l'avis favorable d'opportunité du Comité de programmation.**

##### Article 5 :

La préparation de ~~chaque~~ **certaines** réunions du Comité de Programmation ~~sera~~ **peut être** réalisée par le Comité Technique composé du Président du GAL et/ou du Vice-Président, de deux agents de développement titulaires issus des communautés de communes (et deux suppléants) situées sur le référentiel territorial du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, de deux représentants du collège privé, d'un représentant de l'Autorité de Gestion auprès du GAL, des représentants des cofinanceurs sollicités dans le cadre des différents projets, d'un représentant du service instructeur et de la cellule Leader du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Le Comité Technique ~~donnera~~ **peut donner** un avis sur les **certaines** dossiers qui seront présentés au Comité de Programmation.

Monsieur Philippe EYMARD demande au comité de se prononcer sur ces modifications.

**Les membres du comité de programmation actent, à l'unanimité, les différentes modifications du règlement intérieur citées ci-dessus.**

### **3. Validation de la date d'entrée de trois communes dans le périmètre du GAL**

Les membres du Groupe d'Action Locale du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, ont approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2017 la modification de la liste des communes constitutives du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, suite à une consultation écrite qui s'est déroulée du 17 mai au 1<sup>er</sup> juin 2017.

Parmi les nouvelles communes intégrant le périmètre du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, il convient de préciser la date d'entrée des communes de Dompierre, Padoux et Sercoeur dans le périmètre du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'entrée ou la sortie du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges des autres communes concernées par la modification du périmètre du GAL prend effet à la date de décision de la consultation écrite du comité de programmation, soit le 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Les membres du comité de programmation actent, à l'unanimité, l'entrée des trois communes concernées dans le périmètre du GAL à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

#### **4. Point d'information sur le suivi financier de la programmation du GAL**

Monsieur Philippe EYMARD présente les différents montants LEADER sollicités par les porteurs de projet. Un point est fait sur les soldes des fiches actions si l'ensemble des projets déjà déposés étaient acceptés.

Il est rappelé qu'aucun montant n'est engagé juridiquement pour le moment.

Une vigilance est à accorder aux fiches actions 9 et 10 dont les enveloppes sont fortement sollicitées.

Monsieur Julien PETIT pose une question à propos du contenu de la fiche action 11. Madame Stéphanie RAUSCENT lui répond que la fiche action est destinée aux outils d'animation économique autour de la marque *Terres de Hêtre*<sup>®</sup>.

#### **5. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité**

- Projet 1 : Organisation du Forum Bois Construction sur le Pays d'Épinal – NVB COM
- Projet 2 : Projet de promotion de l'agroforesterie – Chambre d'Agriculture des Vosges
- Projet 3 : Programme d'animations et de valorisation du patrimoine naturel
- Projet 4 : Animation pour l'entretien et la préservation des vergers traditionnels

**Projet 1 :** Organisation du Forum Bois Construction sur le Pays d'Épinal  
**Porteur de projet :** NVB COM

Nicole VALKYSER-BERGMANN, directrice de NVB COM, ayant prévu de venir mais étant bloqué à Paris, faute de trains, c'est Stéphanie RAUSCENT qui présente le projet.

<b>Fiche action concernée : FA 8 – Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre®)</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 374 000 €</b>	<b>FEADER sollicité : 12 600 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>  Stéphanie RAUSCENT trace l'historique des Forums Bois Construction européens et souligne la croissance depuis 2012 du Forum Bois Construction qui se déroule en France. Ce dernier est devenu alors le 2<sup>nd</sup> Forum en termes de conférenciers et de publics après le Forum de Garmisch.  En 2017, le prologue du Forum Bois s'est déroulé à Épinal, à l'ENSTIB en ciblant deux thématiques : la construction bio-sourcée et la construction en feuillus. Un programme de visites de bâtiments du territoire (Woodies à Xertigny, école à Hadol, Maison du Vélo à Épinal, Atelier Bois ONF à Xertigny, Caserne militaire à Épinal) a permis de démontrer les savoirs faire locaux et la capacité d'innovation des collectivités locales en partenariat avec les acteurs de la filière.  Une animation place des Vosges à Épinal, le samedi précédent le colloque, avec la construction d'un totem a permis de démontrer le dynamisme des acteurs locaux.</p>	
<p><b>Remarques :</b>  Madame Véronique MARCOT demande des précisions quant aux montants demandés par les porteurs de projet. L'équipe technique du GAL lui répond que ces montants sont encadrés par un plancher et un plafond et qu'ils sont fonction des dépenses présentées et des types d'opération réalisés.</p>	
<p><b>Conflit d'intérêt</b>  RAS</p>	
<p><b>Synthèse de la sélection :</b> <span style="float: right;"><b>Note obtenue : 15,15/20</b></span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est un événement à fort retentissement pour notre territoire</li> <li>• Forum intéressant pour promouvoir la filière bois</li> <li>• Manque d'un plan de financement précis</li> </ul>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 19 dont 9 du collège public et 10 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</b></p>

**Projet 2 :** Promotion de l'Agroforesterie  
**Porteur de projet :** Chambre d'Agriculture des Vosges

Le projet est présenté par Monsieur Thomas LACROIX, Chargé de mission.

<b>Fiche action concernée : FA 7 – Agroforesterie et vergers conservatoires</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 14 667 €</b>	<b>FEADER sollicité : 11 734 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>  L'agroforesterie est une pratique ancestrale qui a été abandonnée lors de la modernisation de l'agriculture. L'objectif et l'innovation de ce projet réside d'adapter l'agroforesterie à l'agriculture moderne et mécanisée. Le projet se déroule sur 3 ans en 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion de l'agroforesterie sur le territoire auprès des agriculteurs (visites et réunions techniques)</li> <li>2. Sensibilisation auprès du public étudiant, des collectivités et du grand public (interventions, conférences)</li> <li>3. Initiation de projets individuels et collectifs avec un suivi (ingénierie de projet)</li> </ol>	
<p><b>Remarques :</b>  Monsieur Frédéric COLIN fait remarquer qu'il y a eu des subventions par le passé pour arracher les haies alors que maintenant la tendance est inverse. De plus, les questions de la qualité et de la quantité de bois sont posées par rapport aux attentes de l'industrie.  Monsieur Alain ROUSSEL fait remarquer que ces actions sont essentielles pour les territoires mais aussi pour les agriculteurs.  Monsieur Michel KUHN pose la question de savoir s'il y a un objectif prévu en termes de m<sup>3</sup> de bois produits.  Madame Martine GIMMILLARO présente les aides du CD 88 qui vont également dans ce sens.  Madame Stéphanie RAUSCENT précise également que le programme LEADER est un projet territorial majoritairement dédié à la filière forêt-bois mais qui laisse la place à ce genre de projets.  Monsieur Denis DAGNEAUX voit le lien avec la forêt car les entreprises qui seront susceptibles d'entretenir ces haies sont les entreprises de travaux d'élagage qui travaille en forêt. Ce genre de projets permet alors de sécuriser et de trouver de nouveaux travaux pour ces entreprises souvent de petite taille.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b> RAS	
<b>Synthèse de la sélection :</b>	<b>Note obtenue : 13,85/20</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas voir que le quantitatif (rendement filière bois) mais prendre en compte le qualitatif environnemental. Plus favorable à pâture-verger que sylviculture-culture</li> <li>• Vocation environnementale uniquement, loin de nos préoccupations de dynamiser la production forestière et la sylviculture</li> </ul>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 19 dont 9 du collège public et 10 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>Définit au moment de la validation, après instruction du dossier</b></p>

Madame Véronique MARCOT sort, remplacée par son suppléant, Joël MAROT.

**Projet 3 :** Programme d'animations et de valorisation du patrimoine naturel  
**Porteur de projet :** PETR du Pays d'Épinal

Le projet est présenté par Madame Stéphanie RAUSCENT, directrice du PETR.

<b>Fiche action concernée : FA 10 – Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 27 000 €</b>	<b>FEADER sollicité : 9 000 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>          Le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges est labellisé "Pays d'Art et d'Histoire" depuis 2011. Dans ce cadre, nous réalisons des actions d'animation en direction de différents publics, et notamment des plus jeunes, pour valoriser le patrimoine culturel et naturel de notre territoire.          Si le patrimoine culturel a jusqu'ici été privilégié, nous souhaitons mettre à l'honneur à partir de l'année 2017 le patrimoine naturel du territoire, et plus particulièrement les forêts qui constituent un élément fondamental de l'identité du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.          Ainsi, des actions de valorisation originales seront mises en place grâce à des animations sonores d'écoutes de la forêt durant 3 années. Pour cela, 8 à 10 ateliers sonores par saison seront proposés gratuitement à la population par un guide naturaliste et audio naturaliste. Ces enregistrements permettront d'écouter la diversité des sons produits par les forêts du territoire et d'en mieux comprendre l'environnement. Des explications seront fournies en complément de ces écoutes afin de bien saisir les enjeux environnementaux qui se posent aujourd'hui aux forêts. Une communication active sera mise en place pour toucher le public le plus large possible.</p>	
<p><b>Remarques :</b>          Monsieur Julien PETIT pose la question pour savoir si la dimension économique du patrimoine naturel est prise en compte et fera l'objet d'animations spécifiques          Madame Stéphanie RAUSCENT répond par l'affirmative.</p>	
<p><b>Conflit d'intérêt</b>          Messieurs Philippe EYMARD, Alain ROUSSEL, Michel FOURNIER, Alain GÉRARD ne participent ni au débat ni au vote.</p>	
<p><b>Synthèse de la sélection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt pédagogique</li> </ul>	<b>Note obtenue : 12,12/20</b>
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 15 dont 5 du collège public et 10 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve  <input type="checkbox"/> Reporté  <input type="checkbox"/> Défavorable</p>	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</b></p>



**Projet 4 :** Animation pour l'entretien et la préservation des vergers traditionnels  
**Porteur de projet :** Chambre d'Agriculture des Vosges

Le projet est présenté par Monsieur Thierry ANTOINE, Chargé de mission.

<b>Fiche action concernée : FA 7 – Agroforesterie et vergers conservatoires</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 10 129 €</b>	<b>FEADER sollicité : 8 103 €</b>
<b>Présentation du projet :</b> Auprès d'un public mixte (agriculteurs et propriétaires de vergers familiaux), animation organisée autour de quatre rendez-vous annuels : plantation et entretien / taille-rénovation / suivi sanitaire / greffe et choix variétaux. Cette animation sera réalisée sur deux sites chaque année, pendant trois années, pour couvrir l'ensemble du territoire	
<b>Remarques :</b> Monsieur Michel KUHN demande si les participants et les bénéficiaires vont participer financièrement à la création des vergers. Monsieur Thierry ANTOINE répond qu'il n'est pas prévu qu'il y ait une participation financière. Madame Martine GIMMILLARO fait remarquer que l'animation auprès des étudiants est déjà faite à Roville-aux-Chênes par l'école d'horticulture. Monsieur Thierry ANTOINE précise que la Chambre d'Agriculture des Vosges doit assurer la formation (taille / greffe). Il est fait mention de l'association des Croqueurs de pommes.	
<b>Conflit d'intérêt</b> RAS	
<b>Synthèse de la sélection :</b> <span style="float: right;"><b>Note obtenue : 11,58/20</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à préserver ou à réimplanter des « espèces » locales. Peut-être « arroser » un peu plus le territoire.</li> <li>• Demande de participation très haute. 80% paraît excessif.</li> </ul>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 19 dont 9 du collège public et 10 du collège privé
<b>Avis :</b> <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input checked="" type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant FEADER attribué :  <b>Définit au moment de la validation, après instruction du dossier</b>

**6. Validation d'un projet ayant eu un avis d'opportunité favorable :**

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Village de la Saint-Nicolas » présenté par le PETR du Pays d'Épinal a été instruit réglementairement. Il avait obtenu au comité d'opportunité une note de 14,42/20. Le PETR sollicite une aide LEADER de 12 569,45 €. Pour un montant global de 25 756,35 €.

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du comité de programmation de valider la note déjà obtenue et ainsi d'octroyer la subvention LEADER.

**Les membres du comité de programmation valident, à l'unanimité, la note obtenue au comité d'opportunité et valide donc l'octroi de la subvention LEADER.**

## **7. Communication des notes obtenues :**

Suite à la présentation des projets, Monsieur Quentin REMY restitue les notes obtenues par les projets.

- Le projet « Organisation du Forum Bois Construction sur le Pays d'Épinal » obtient une note moyenne de 15,15/20 ;
- Le projet « Promotion de l'agroforesterie » obtient une note moyenne de 13,85/20 ;
- Le projet « Programme d'animations et de valorisation du patrimoine naturel » obtient une note moyenne de 12,12/20 ;
- Le projet « Animation pour l'entretien et la préservation des vergers traditionnels » obtient une note moyenne de 11,58/20.

3 projets présentés sur 4 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

## **8. Questions diverses**

Monsieur Philippe EYMARD profite de ce moment pour présenter rapidement le nouveau circuit de gestion. Le service instructeur, qui est la DDT aujourd'hui, n'aura plus de missions confiées dans le cadre de LEADER. Les tâches d'instruction reviennent alors à l'équipe technique du GAL. Une réunion, organisée par l'autorité de gestion (Région Grand Est), a eu lieu le 20 juin pour proposer le nouveau circuit de gestion. Au cours de cette réunion il y a eu des échanges et un compte-rendu doit être diffusé pour connaître la position finale de l'autorité de gestion sur certains points bloquants.

Monsieur Philippe EYMARD propose de fixer la date et le lieu de rendez-vous du prochain comité de programmation. Après échanges avec les membres du GAL, il est fixé au mercredi 27 septembre à 16h30, à la Couveuse d'entreprises *Terres de Hêtre*® à Les Voivres.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture ce Comité de programmation d'opportunité.

La séance est levée à 18h30.

Le Président du GAL,

**Philippe EYMARD**

